



Comment les Français se représentent-ils les usagers d'héroïne ?

En avril 1999, l'OFDT a réalisé une enquête consacrée aux opinions et aux perceptions relatives aux drogues et à la toxicomanie. Ce sondage a été mené par téléphone auprès d'un échantillon de 2002 personnes âgées de 15 à 75 ans, sélectionnées par la méthode des quotas et représentatives de la population française. Les premiers résultats ont paru dans *Tendances* n°4 en décembre 1999, le rapport final est prévu pour juin 2000 (cf. rubrique *Pour en savoir plus*). L'un des objectifs de l'enquête est de mieux comprendre comment les Français se représentent les usagers de drogues à problèmes, afin d'aider à la conception de la communication vers le public et, à terme, de suivre les évolutions de ces représentations. Pour cela, huit questions abordaient l'opinion des enquêtés sur les consommateurs d'héroïne, très minoritaires parmi les usagers de produits illicites, mais dont on a supposé qu'ils constituent la « figure type » des toxicomanes tels que les perçoivent ou les imaginent les Français.

Des opinions divisées et parfois ambivalentes

Les questions portent sur le degré d'assentiment (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord) à huit assertions. Celles-ci qualifient les usagers d'héroïne en les présentant comme des parasites ou des malades, leur prêtent certains comportements répréhensibles (ils seraient dangereux pour leur entourage, voudraient entraîner les jeunes dans la consommation) et décrivent l'origine de leur pratique en mettant plus ou moins l'accent sur leur responsabilité (ils prendraient de l'héroïne parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans la société, par manque de volonté, à cause de problèmes familiaux ou par un choix de vie).

S'agissant de qualifier ces usagers, une personne interrogée sur deux est plutôt ou tout à fait d'accord pour dire que ce sont des personnes malades (23+28=51 %, cf. tableau au verso) et moins d'une sur quatre les assimile à des parasites (8+13=22 %). La majorité s'accorde sur le danger que représenteraient les héroïnomanes : respectivement 74 % et 64 % des répondants estiment qu'ils sont dangereux pour leur entourage ou cherchent à entraîner les jeunes. S'agissant d'expliquer l'usage d'héroïne, les enquêtés s'avèrent plus divisés : un peu plus de la moitié est d'accord pour mettre en cause

un manque de volonté (51 %), la difficulté à trouver une place dans la société (56 %) ou des problèmes familiaux (59 %), mais seul un tiers admet que le fait de prendre de l'héroïne puisse être un choix de vie. Notons que les personnes interrogées refusent très rarement de se prononcer sur ces assertions : les non réponses totalisent toujours moins de 3 %.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car certaines des assertions proposées sont ambiguës. Ainsi, juger que l'usage d'héroïne est un choix de vie peut être une façon de banaliser la toxicomanie, mais aussi d'incriminer l'usager. De même, estimer que les héroïnomanes ne trouvent pas leur place dans la société peut traduire une volonté de ne pas les rendre responsables ou, au contraire, de les stigmatiser comme des gens « à part ». Pour mieux interpréter les réponses recueillies, il faut les étudier simultanément : par exemple, une personne qui estime que l'usager d'héroïne a fait un choix de vie, qu'il cherche à entraîner les jeunes et que c'est un parasite, leur est certainement hostile. Inversement, un enquêté qui explique la prise d'héroïne par l'incapacité à trouver sa place dans la société, par des problèmes familiaux et qui estime que les usagers sont des personnes malades mais pas dangereuses, a sans doute une attitude plus tolérante.

Des types de représentations très contrastés

Les techniques de classification permettent de regrouper les enquêtés en types (ou classes) contrastés, en considérant simultanément toutes leurs réponses. Elles mettent en évidence les associations statistiques entre ces réponses, et donc des structures d'opinions, des représentations plus ou moins cohérentes. La diversité des réponses recueillies a ainsi pu être synthétisée en six types de représentations des usagers d'héroïne.

■ *Une majorité nuancée ou indécise* : ce type réunit une majorité relative d'enquêtés (38 % d'entre eux). Plus souvent que la moyenne, ses membres optent pour les modalités intermédiaires. Ainsi, ils sont neuf sur dix à se déclarer « plutôt d'accord » ou « plutôt pas d'accord » avec les opinions selon lesquelles les usagers d'héroïne manquent de volonté, cherchent à entraîner les jeunes ou sont dangereux pour leur entourage, contre à chaque fois un peu

Opinions sur les consommateurs d'héroïne : (% en ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Certains pensent que ceux qui prennent de l'héroïne...				
...le font parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans la société	18 %	39 %	20 %	22 %
...manquent de volonté	30 %	25 %	26 %	17 %
...sont des personnes malades	23 %	28 %	23 %	25 %
...le font à cause de problèmes familiaux	14 %	46 %	22 %	16 %
...sont des parasites	8 %	13 %	36 %	41 %
...sont dangereux pour leur entourage	33 %	40 %	17 %	8 %
...cherchent à entraîner les jeunes	30 %	33 %	24 %	10 %
Certains pensent que prendre de l'héroïne peut être un choix de vie	12 %	21 %	26 %	40 %

Source : OFDT 1999.

plus de la moitié dans l'ensemble de l'échantillon. S'agissant d'assimiler les héroïnomanes à des parasites, leur opinion reste nuancée, mais exprime plutôt un désaccord. Ces réponses intermédiaires traduisent peut-être des représentations modérées, à moins qu'elles ne révèlent l'indécision de ces individus, qui n'auraient pas d'opinion fermement établie sur la toxicomanie. Cette population pourrait donc constituer une cible privilégiée pour les campagnes d'information à venir.

■ **La perception d'un danger héroïnomanes** : cette classe regroupe un enquêté sur quatre (24 %). Ces individus sont deux fois plus nombreux que les autres à se déclarer « tout à fait d'accord » pour estimer que les usagers d'héroïne tentent d'entraîner les jeunes, sont un danger pour leur entourage et manquent de volonté. En revanche, la majorité refuse d'assimiler les héroïnomanes à des parasites. Si leurs réponses dressent un portrait peu flatteur de l'usager d'héroïne, ils ont des avis divers, mais toujours tranchés sur les causes de son comportement : s'agissant d'invoquer des problèmes familiaux ou une difficulté à trouver sa place dans la société, d'assimiler l'usager à un malade ou de considérer qu'il a fait un choix de vie, ils optent en général pour une modalité extrême (« pas du tout d'accord » ou « tout à fait d'accord »).

■ **La discrimination contenue** : ce groupe d'enquêtés (13 % de l'ensemble) se déclare presque tous d'accord pour assimiler les usagers d'héroïne à des parasites. Ils sont aussi plus souvent « plutôt d'accord » pour juger que les héroïnomanes sont dangereux pour leur entourage, manquent de volonté ou cherchent à entraîner les jeunes. Ce profil de réponses dénote une tendance à discriminer, à stigmatiser les usagers d'héroïne, tendance non pas modérée (cet adjectif qualifierait plutôt le type précédent) mais contenue : ces individus identifient les héroïnomanes à des parasites, mais optent presque tous pour la modalité intermédiaire « plutôt d'accord ».

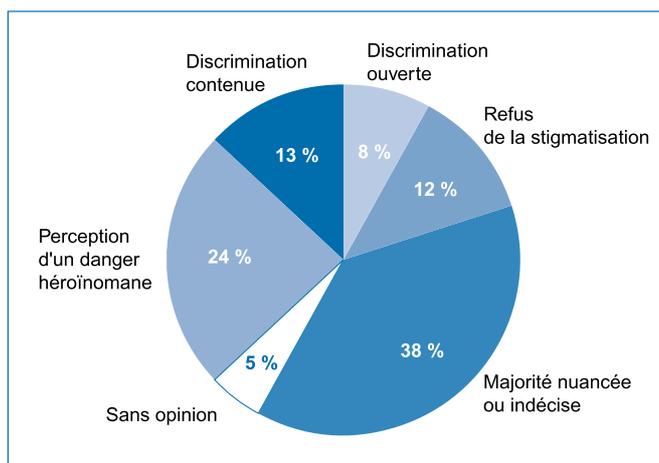
■ **La discrimination ouverte** : ce type de représentations regroupe 8 % des personnes interrogées, et radicalise le profil de réponses précédent : ses membres assimilent les héroïnomanes à des parasites en optant cette fois-ci pour une modalité tranchée (« tout à fait d'accord »). Une large majorité estime que les usagers d'héroïne sont dangereux pour leur entourage, essaient d'entraîner les jeunes et manquent de volonté. Ces enquêtés ont aussi plus souvent tendance à considérer l'usage comme un choix de vie (l'usager étant alors jugé responsable de son sort).

■ **Le refus de la stigmatisation** : cette classe regroupe 12 % des enquêtés. Ils rejettent massivement les assertions qui stigmatisent les usagers d'héroïne, en particulier celles qui les présentent comme une menace pour autrui : ils ne pensent pas que ces usagers cherchent à entraîner les jeunes, ni qu'ils constituent un danger pour leur entourage, encore moins qu'ils sont des parasites. Ils semblent hostiles à tout étiquetage des héroïnomanes, puisqu'ils rejettent aussi plus souvent que les autres les opinions qui présentent ceux-ci comme des victimes passives (des personnes malades ou qui manquent de volonté).

■ **Sans opinion** : ce type réunit 5 % des enquêtés, qui se sont souvent abstenus de répondre aux questions posées. En particulier, plus de la moitié d'entre eux ne se prononce pas sur les opinions selon lesquelles les usagers d'héroïne cherchent à entraîner les jeunes ou se droguent à cause de problèmes familiaux.

Ce sont surtout les assertions hostiles aux usagers d'héroïne qui différencient les types de représentations obtenus, davantage que les causes perçues. Les trois classes hostiles aux héroïnomanes totalisent 45 % des enquêtés, soit un peu plus que la classe nuancée ou indécise.

Les six types de représentations des usagers d'héroïne



Source : OFDT 1999

Quels profils sociodémographiques associer à ces types d'opinions ? Notons d'abord qu'ils ne sont pas sexués : seule la discrimination contenue s'avère une attitude plus souvent féminine. De même, le type d'habitat différencie peu les types : parmi les habitants des grandes unités urbaines (plus de 200 000 habitants) le refus de la stigmatisation est plus fréquent qu'en milieu rural, et inversement la discrimination ouverte y est un peu plus rare. En revanche, l'âge révèle des disparités plus nettes : les sans opinion sont les plus âgés (en moyenne 52 ans), suivis du type discrimination ouverte (50 ans), les partisans du refus de la stigmatisation étant les plus jeunes (35 ans). Le niveau d'étude est également discriminant : parmi les enquêtés sans diplôme ou titulaires du certificat d'études, 34 % perçoivent un danger héroïnomanes et 24 % ont une position nuancée ou indécise (contre respectivement 11 % et 54 % des diplômés du supérieur).

Ces types de représentations peuvent aussi s'étudier selon la proximité des enquêtés à l'égard des substances psychoactives illicites et de leurs usagers. Ainsi la discrimination contenue ou ouverte caractérise 24 % des répondants qui n'ont jamais pris de cannabis au cours de leur vie (contre

seulement 10 % de ceux qui en ont déjà consommé), 22 % de ceux qui ne connaissent pas d'usager d'une autre drogue illicite (contre 17 % de ceux qui en connaissent) et enfin 22 % de ceux qui ne se sont jamais vus proposer une autre drogue (contre 14 % de ceux à qui cela est déjà arrivé). Evidemment, cette proximité et le profil sociodémographique sont liés : par exemple la consommation de cannabis et la proposition d'une autre drogue sont plus fréquentes en milieu urbain, et concernent davantage les plus jeunes. Pour tenir compte de ces liens, il faut chercher des associations spécifiques, « toutes choses étant égales par ailleurs », entre les indicateurs sociodémographiques et les types d'opinions.

La majorité relative nuancée ou indécise : des individus plutôt jeunes et diplômés

Pour mieux cerner le profil des 38 % de nuancés ou d'indécis, dont on peut soupçonner qu'ils ne se représentent pas vraiment les usagers d'héroïne, l'appartenance à ce type de représentations a été modélisée en fonction du profil socio-démographique des enquêtés et de leur proximité aux drogues illicites. Les seuls effets significatifs sont indiqués en gras dans le tableau (dont les modalités de lecture sont explicitées dans les *Repères méthodologiques*). Il s'agit de l'âge et du diplôme. Une fois ces variables prises en compte, ni le sexe, ni le type d'habitat ne caractérisent la majorité indécise ou nuancée. Il en va de même des indicateurs de proximité avec les drogues : à diplôme et âge comparables, l'usage de cannabis au cours de la vie, la proposition ou la connaissance d'une autre drogue et le niveau d'information perçu ne permettent pas non plus de différencier les membres de cette classe.

Appartenance à la majorité nuancée ou indécise (modèle logistique)

	odds ratio	IC* 95 %
Sexe :		
femme (51,0 %)	1,0	[0,8 ; 1,2]
homme (49,0 %)	1	
Type d'habitat :		
commune rurale (25,6 %)	1,1	[0,9 ; 1,5]
unité urbaine de 2000 à moins de 200.000 habitants (34,9 %)	1,0	[0,8 ; 1,3]
> 200.000 habitants (39,5 %)	1	
Âge		
15-29 ans (27,3 %)	2,2	[1,6 ; 3,0]
30-44 ans (31,3 %)	1,8	[1,3 ; 2,3]
45-59 ans (22,0 %)	1,5	[1,1 ; 2,1]
60-75 ans (19,4 %)	1	
Diplôme :		
BEP, CAP, BEPC (36,6 %)	1,3	[0,9 ; 1,9]
bac, diplôme du supérieur (42,8 %)	2,9	[2,0 ; 4,1]
sans diplôme, certificat d'études (20,6 %)	1	
Usage de cannabis au cours de la vie :		
oui (19,6 %)	1,1	[0,8 ; 1,4]
non (80,2 %)	1	
Connaissance d'un usager d'une autre drogue :		
oui (80,5 %)	1,3	[0,9 ; 1,4]
non (19,5 %)	1	
Proposition d'une autre drogue au cours de la vie :		
oui (15,5 %)	0,8	[0,6 ; 1,1]
non (84,4 %)	1	
Niveau d'information perçu sur les drogues :		
bien informé (57,9 %)	1,1	[0,9 ; 1,4]
mal informé (42,1 %)	1	

Source : OFDT 1999.

* : intervalle de confiance.

Pour chaque variable, la modalité de référence est indiquée en italiques. Par construction, l'odds ratio vaut 1 pour cette modalité.

Cette majorité indécise correspond en fait à des individus jeunes et d'un niveau scolaire supérieur ou égal au bac : toutes choses égales par ailleurs, relativement aux 60-75 ans, les 15-29 ans ont 2,2 fois plus de chances d'appartenir à cette majorité, les 30-44 ans 1,8 fois plus et les 45-59 ans 1,5 fois plus. Les membres de cette classe sont âgés de 38 ans en moyenne, contre 44 ans pour le reste de l'échantillon. Toujours toutes choses égales par ailleurs, les titulaires d'un BEP, CAP ou BEPC ne se distinguent pas des enquêtés sans diplôme, mais en revanche les bacheliers et les diplômés du supérieur ont 2,9 fois plus de chances que ces derniers d'appartenir à la majorité indécise.

Des représentations cohérentes avec les appréciations portées sur la politique publique

■ **Une majorité nuancée ou indécise** : ce groupe porte un jugement très modéré sur les interdictions du cannabis et de l'héroïne : concernant leur efficacité comme leur légitimité, elle privilégie les réponses nuancées (plutôt ou plutôt pas d'accord). Ils jugent diversement les mesures de libéralisation envisagées dans le questionnaire, selon leur justification médicale et le produit concerné. Plutôt hostiles à la mise en vente libre du cannabis et à l'autorisation de l'usage d'héroïne sous conditions, ils sont en revanche plutôt favorables à l'utilisation du cannabis à des fins thérapeutiques et de l'héroïne sous contrôle médical.

■ **La perception d'un danger héroïnomanie** : plus souvent que la moyenne, les enquêtés de ce type considèrent qu'il est possible d'arriver à ce que plus personne ne se drogue (22 % contre 13 %). Près de la moitié juge que l'obligation de soins pour les usagers de drogue interpellés par la police (injonction thérapeutique) est une très bonne chose. Une nette majorité se déclare opposée à la légalisation de l'usage du cannabis, même sous conditions. Ils sont aussi plus souvent hostiles à l'autorisation de l'usage de l'héroïne, y compris sous contrôle médical, comme à la vente des seringues sans ordonnance. Ces personnes semblent donc privilégier une politique coercitive et prohibitionniste, même s'ils sont très partagés sur l'efficacité des interdictions d'usage.

■ **La discrimination contenue** : ce type de représentations correspond à une opposition marquée à l'égard des mesures de libéralisation, quelles qu'elles soient. Les enquêtés de ce groupe sont aussi plus souvent opposés à la vente de seringues sans ordonnance et à la prescription de produits de substitution. Relativement au type précédent, celui-ci s'avère davantage hostile aussi bien à la libéralisation qu'à la médicalisation.

■ **La discrimination ouverte** : plus encore que les précédents, ces individus se déclarent hostiles à toute forme de libéralisation, y compris pour des raisons thérapeutiques, comme à la médicalisation, et à la vente de seringues sans ordonnance. En outre, ils semblent croire aux vertus d'une politique prohibitionniste : deux fois plus souvent que la moyenne, ils jugent que l'interdiction de consommer est efficace (pour l'héroïne, mais plus encore pour le cannabis), et 34 % d'entre eux sont tout à fait d'accord avec l'affirmation qu'il est possible d'arriver à ce que plus personne ne se drogue (contre 13 % pour l'ensemble). Ce type de représentations se caractérise enfin par des réponses inattendues, qui révèlent des opinions radicales. Ainsi, ces enquêtés jugent plus souvent que l'interdiction du cannabis est une atteinte à la liberté de disposer de son corps. Etant donnée la façon dont ils se représentent les usagers d'héroïne, il est probable qu'ils jugent cette atteinte parfaitement légitime. De même, ils estiment plus fréquemment que l'obligation de soins pour les usagers interpellés est une très mauvaise chose : ce jugement traduit sans doute ici une attitude favorable à une répression sans soins, les héroïnomanes étant considérés comme des délinquants responsables de leur situation.

■ **Le refus de la stigmatisation** : ces individus doutent de l'efficacité des interdictions d'usage, pour l'héroïne comme pour le cannabis : 36 % ne sont pas du tout d'accord avec l'idée selon laquelle l'interdiction de l'héroïne empêche d'en consommer (contre 25 % de l'ensemble), cette proportion atteignant 45 % au sujet du cannabis (contre 28 % de l'ensemble). Ils se déclarent par ailleurs plus souvent favorables à la mise en vente libre des seringues ou à la prescription de produits de substitution. La majorité d'entre eux ne croit pas que l'on puisse arriver à ce que personne ne se drogue. Ils sont plus favorables que la moyenne à la libéralisation du cannabis, sans restriction ou sous conditions, comme à sa prescription pour soulager la douleur. Le refus de la stigmatisation des héroïnomanes s'accompagne donc d'une attitude plus libérale en termes de politiques publiques, en particulier pour le cannabis.

■ **Sans opinion** : cette minorité qui ne se prononce pas sur les usagers d'héroïne cumule également les non réponses lorsqu'il s'agit d'évaluer les politiques publiques effectivement menées ou envisageables.

L'analyse des réponses recueillies souligne la nécessité d'interpréter prudemment les réponses envisagées isolément : par exemple, certains individus favorables à la répression et à la prohibition la plus stricte se déclarent opposés à l'obligation de soin tout en estimant que l'interdiction de l'usage constitue une atteinte à la liberté de disposer de son corps. L'analyse met en évidence des représentations cohérentes et contrastées, qui correspondent à des profils sociodémographiques surtout différenciés par l'âge et le diplôme. La majorité nuancée ou indécise correspond en particulier à des individus jeunes et diplômés, qui ne sont ni plus ni moins proches que les autres des drogues illicites. Les représentations des usagers d'héroïne coïncident avec des appréciations tranchées sur la politique publique mise en œuvre comme sur les mesures envisageables : plus ces usagers suscitent l'hostilité ou l'inquiétude, plus l'enquêté privilégie une politique répressive et coercitive. Seule une personne interrogée sur dix refuse de stigmatiser les héroïnomanes. Parmi les neuf autres, la moitié a des opinions nuancées ou indécises, et peut-être pas d'opinion du tout, et l'autre moitié adhère à des représentations hostiles à l'égard des usagers d'héroïne. Ces résultats donnent la mesure de l'effort de communication publique nécessaire à la lutte contre la stigmatisation des usagers de drogues. Le succès de la politique sanitaire de réduction des risques actuellement mise en œuvre, qui repose sur l'accompagnement social des usagers d'héroïne et la prévention des risques associés à la consommation, en dépend en partie.

Patrick PERETTI-WATEL ■

► Pour en savoir plus

BAUDIER (F.), ARENES (J.), *Baromètre santé adultes 95/96*, Paris, Les éditions du CFES, 1997.

BECK (F.), *Drogues et toxicomanie, l'état des perceptions et opinions en 1999 : premiers résultats*, Tendances n°4, Paris, OFDT, décembre 1999.

BECK (F.), *Les Français et les drogues : perceptions, opinions et attitudes 1988-1998*, Tendances n°1, Paris, OFDT, mai 1999.

BECK (F.), PERETTI-WATEL (P.), *EROPP 99 : enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes*, rapport OFDT, juin 2000.

BELTZER (N.), GREMY (I.), *Attitudes et perception à l'égard de la toxicomanie en 1994, Enquête en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côtes d'Azur*, Paris, ORS Ile-de-France, décembre 1999.

► Repères méthodologiques

L'enquête EROPP (Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions relatives aux Psychotropes) a été élaborée par l'OFDT et réalisée du 30 mars au 10 avril 1999 par l'institut de sondage BVA (méthode CATI : entretiens téléphoniques assistés par ordinateur), auprès de 2002 personnes âgées de 15 à 75 ans. Cet échantillon par quotas (selon le sexe, l'âge, la profession de la personne de référence du ménage, la région et la catégorie d'agglomération) est représentatif de la population française. L'enquête sera reconduite en 2001.

Les techniques de classification regroupent les enquêtés en fonction de leurs réponses, pour obtenir un petit nombre de classes chacune très homogène, mais aussi différentes que possible les unes des autres. La diversité de l'échantillon est ainsi réduite à quelques types très contrastés. Pour caractériser chaque classe, on compare son profil de réponses au profil moyen. La méthode de classification utilisée ici est la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH). Elle agrège un à un les enquêtés, pour définir un emboîtement de partitions allant ici de 2 002 classes (une pour chaque individu) à une seule classe (regroupant tout l'échantillon), l'analyste choisissant ensuite entre ces deux extrêmes le nombre de types qu'il désire interpréter. Une fois défini le nombre de classes, celles-ci sont consolidées par la méthode des centres mobiles, qui renforce l'homogénéité de chaque classe.

Le modèle logistique se fonde sur la notion d'« odds ratio » (ou rapport des chances). Appelons p la probabilité d'appartenir à un groupe correspondant à un type d'opinions. Si cette probabilité vaut p pour l'individu i et p' pour l'individu j , l'« odds ratio » de i par rapport à j se calcule comme le rapport $[p/(1-p)]/[p'/(1-p')]$. La régression logistique vise à mesurer l'influence d'une variable sur une autre « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en tenant compte des autres variables introduites dans un modèle statistique. Précisons comment se lisent les résultats d'une régression logistique. Pour chaque variable, une modalité est prise comme référence, et les autres lui sont comparées. Plus l'« odds ratio » d'une modalité est supérieur à 1, plus celle-ci est sur-représentée au sein du groupe considéré. L'intervalle de confiance calculé pour l'« odds ratio » mesure la précision des résultats et permet d'estimer leur significativité : compte tenu des variations aléatoires liées à la taille de l'échantillon, on a 95 chances sur 100 que l'intervalle de confiance contienne la vraie valeur de l'« odds ratio », et lorsque la valeur 1 est comprise dans cet intervalle, l'effet n'est pas jugé statistiquement significatif. Un tel modèle mesure l'effet d'une variable en contrôlant toutes les autres. Par exemple, une fois pris en compte le type d'habitat, l'âge, le diplôme et les indicateurs de proximité avec les drogues, le sexe n'a aucune influence sur le fait d'appartenir au type indécis ou nuancé : relativement à un homme (la référence), une femme a « une fois plus » donc « autant de chances » d'appartenir à ce type.

Vous pouvez consulter cette publication sur internet (<http://www.drogues.gouv.fr>, rubrique : « Pour en savoir plus / synthèses et dossiers thématiques »)
An english version of this publication will be available soon on Web at this URL : <http://www.ofdt.fr/langlais/ofdt/leturec/index.html>

Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Costes ■ Comité de rédaction : Claude Faugeron, Claude Got, Roger Henrion, Monique Kaminski, Pierre Kopp, France Lert, Thomas Rouault, Laurent Toulemon, Marc Valleur ■ Rédaction : François Beck, Hassan Berber, Thierry Delprat, Michel Gandilhon, Stéphane Legleye, Carine Mutatayi, Christophe Palle, Patrick Peretti-Watel, Alice Sarradet, Abdalla Toufik ■ Secrétariat de rédaction : Thierry Delprat ■ Maquettiste : Frédérique Million ■ Documentation : Anne de l'Épervier ■ Impression : Imprimerie Megatop - avenue du Cerisier Noir - BP 22 - 86 530 Naintré ■ ISSN 1295-6910. Dépôt légal à parution ■



Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies